

● (12.50 p.m.)

Pour moi, le taux de progression est trop abrupt dans l'impôt sur le revenu des particuliers et, dans l'optique du régime fiscal actuel ou proposé, il est injustifiable d'imposer une augmentation plus considérable sur les revenus de \$10,000 à \$15,000 que sur les autres. En outre, je tiens à inscrire au compte rendu que je ne vois rien d'inviolable—sûrement pas, encore une fois, dans le contexte du régime fiscal proposé par le ministre—dans le maximum de 50 p. 100 dans le cas des gens extrêmement riches. La limite de 80 p. 100 serait absurde, notamment si l'on songe à l'impôt sur la plus-value de capital, mais je le répète, je trouve injustifiable le taux de progression proposé de l'impôt sur les revenus modiques et moyens.

Le ministre parlera sans doute du milliard de dollars de recettes que fait perdre l'accroissement des exemptions. J'aimerais signaler trois moyens autres que les impôts pour faire des économies. Tout d'abord, la perte mentionnée par le ministre est calculée sur la base des revenus de 1967 et non pas de 1972. En outre, compte tenu de l'inflation, beaucoup moins de gens profiteront de ces exemptions ou seront totalement exemptés en 1972. Leur nombre décroîtra encore en 1973 et encore davantage en 1974. C'est pourquoi le coût des exemptions proposées sera bien inférieur à celui qu'on a indiqué. Le ministre fait usage d'un chiffre gonflé parce qu'il emploie les chiffres de 1969.

L'hon. M. Benson: Regardez le tableau, page 95.

L'hon. M. Stanfield: J'ai les yeux dessus. Ces chiffres sont proposés sur la base des revenus de 1969.

De même, si vous considérez un régime fiscal donné, surtout dans un contexte inflationniste, vous ne devez pas oublier que les recettes provenant des impôts fédéraux, en particulier les impôts sur le revenu, augmentent beaucoup plus que le produit national brut. En d'autres termes, les recettes du gouvernement accusent une hausse encore plus marquée que le taux de l'inflation. Par exemple, si le produit national brut augmente de 5 p. 100 dans l'année, le gouvernement retire, du niveau garanti des impôts sur le revenu, une proportion bien supérieure à 5 p. 100. Il faut en tenir compte quand on essaie de calculer le produit réel d'un régime fiscal donné. Le ministre n'a nullement essayé de fournir cette donnée. Certes, il n'en est pas capable, mais le comité ne doit pas oublier que l'inflation existe, qu'elle peut très bien se maintenir et que le comité ne devrait en aucun cas approuver les taux proposés pour les catégories inférieures et moyennes de revenus en se

fondant sur les renseignements qu'il a jusqu'ici reçus du ministre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: En outre, l'ensemble des mesures qu'il a proposées ne prévoit, dans l'immédiat, qu'une somme inférieure à 200 millions de dollars sous forme de recettes additionnelles et 630 millions de dollars environ après qu'il aura fonctionné pendant cinq ans, c'est-à-dire une augmentation de 5.7 p. 100 des taux. En d'autres termes, le ministre emploie ce moyen non seulement pour apporter une réforme, mais aussi pour glisser en même temps une petite augmentation d'impôts allant jusqu'à 630 millions de dollars.

M. Paproski: C'est une honte.

L'hon. M. Stanfield: Ainsi, lorsque le ministre parle d'une perte de un milliard de dollars, il faut la considérer dans le contexte de l'inflation et tenir compte des revenus probables en 1972. Il faut la placer dans le contexte de la recette additionnelle que le ministre percevra de toute manière, c'est-à-dire environ 630 millions de dollars. Il deviendra dès lors évident qu'il est inutile de s'en prendre aux Canadiens des catégories inférieures et moyennes de revenus.

Le ministre n'a pas du tout prouvé sa thèse, surtout lorsqu'on considère que ces gens-là acquittent actuellement des impôts beaucoup plus importants que dans la plupart des États. Dans bien des cas, ces groupes intermédiaires se composent des membres des professions libérales et des cadres moyens qui demain seront à la tête des professions et de la direction, à moins qu'on ne les encourage à aller aux États-Unis.

Quant aux petites entreprises, c'est sans doute à l'aube de l'existence de la société juste que quelqu'un a décidé qu'elles ne comptaient vraiment pas beaucoup. Depuis un an ou deux, la petite entreprise n'a certes pas été épargnée, le ministre des Postes (M. Kierans) a sensiblement augmenté ses frais d'exploitation. Le système dit des deux niveaux d'imposition sur le revenu des sociétés s'est appliqué sans distinction aux petites et aux grandes sociétés, ce qui est tout à fait inutile, je le reconnais. En outre, je me rends compte qu'il a donné lieu à certains abus. Mais abolir le taux inférieur pour éviter les abus et paralyser finalement un bon nombre de petites entreprises qui dans bien des cas constitueront les entreprises moyennes de demain à moins qu'on ne les mutile, c'est faire preuve d'une certaine faillite intellectuelle, inédite même pour le gouvernement actuel. Cette proposition sera très grave pour nombre de petites sociétés.